

## ÉDITORIAL DU PRÉFET DE GUYANE



La question des déplacements est, sur l'ensemble du territoire guyanais, un sujet essentiel sur lequel l'ensemble de la population porte une attention soutenue. L'État et les collectivités territoriales, qui en partagent la responsabilité, investissent chaque année plusieurs dizaines de millions d'euros pour l'entretien et le développement du réseau routier.

Pour autant, afin de répondre aux défis démographiques et économiques d'aujourd'hui comme de demain, ces efforts doivent être accrus. Ils passeront incontestablement par une amélioration du réseau existant, un développement de nouveaux barreaux routiers, mais également par une transformation profonde des modes de transport (covoiturage, transports en commun, transports fluviaux...).

Pour ce qui concerne le secteur du littoral, l'État s'est engagé dans le Plan d'urgence pour la Guyane, adopté en Conseil des ministres le 5 avril 2017, à financer les études et travaux du doublement du pont du Larivot, une première tranche de doublement de la route nationale 1 (RN1) et de la route nationale 2 (RN2), ainsi que les études d'une deuxième tranche du doublement de la RN1 vers Macouria. Ces opérations, qui ont fait l'objet d'un avenant au volet routier du contrat de plan État-région (CPER 2015-2020), représentent un montant total de plus de 200 millions d'euros, entièrement financés par l'État.

Les bénéfices attendus de ces aménagements concernent au premier chef les nombreux usagers et riverains de ces axes. En particulier, ces infrastructures

devront être adaptées aux besoins immédiats et futurs, notamment en termes de sécurité des personnes circulant ou résidant dans ces zones. Je pense notamment aux plus fragiles que sont les piétons et les usagers de deux-roues.

L'amélioration de la fluidité de circulation permettra de répondre à des besoins fondamentaux pour le développement social et économique de l'agglomération de Cayenne, et, au-delà, de l'ensemble de la Guyane. Ces projets routiers constituent en effet des contributions essentielles pour répondre aux besoins du territoire en matière d'aménagement, de développement urbain et de logement, en permettant de mieux desservir les nouvelles zones d'habitat en périphérie des villes actuelles et en offrant aux habitants de ces futurs quartiers l'accès à tous les services et à toutes les fonctions sociales, de l'énergie à l'éducation en passant par les commerces, les transports, l'emploi et les services publics.

Ces travaux importants, comme tous ceux inscrits dans les accords de Guyane, contribueront à soutenir de manière dynamique la commande publique pour les années à venir. En contrepartie, dans le respect des règles du droit de la concurrence et des marchés publics, j'attends des entreprises qu'elles jouent le jeu de l'emploi local et de l'approvisionnement local quand cela est possible. L'État veillera attentivement à ce que ces chantiers soient réalisés au juste prix.

Au moment d'ouvrir la concertation publique sur ce projet, je souhaite que chacun, particuliers, associations, acteurs locaux et élus, prenne le temps de s'informer et d'exprimer ses interrogations et ses attentes. Votre expression viendra enrichir le projet, orienter les études ultérieures, préparer l'enquête publique, et au final participer concrètement à offrir à la population un équipement de qualité comme devront l'être tous ceux que la Guyane attend.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Patrice Faure, Préfet de Guyane**